

Fribourg, 2 Mars 2006

Soutenance de thèse de doctorat en droit public de

M. Asem Khalil

Tout commence en 2001, quand le premier projet de constitution Palestinienne a été présenté au public. Ce projet a été ‘oublié’ suite au déclenchement de la deuxième Intifada d’un côté et de l’autre de l’intérêt grandissant donné à la loi fondamentale, signée par le président de l’AP en 2002, mais qui a été adopté par le CLP cinq ans auparavant.

Depuis, je me suis mis à l’étude de ces deux documents, pour comprendre quel pourra être le texte le plus adapté pour le système (ou mieux, les systèmes) juridique(s) palestinien(s).

Une question, puis une autre, se sont immédiatement apparues : pourquoi une constitution ? Mais surtout pourquoi maintenant ? Cela m’a porté inévitablement à réfléchir à ce que Sieyès appelle le *pouvoir constituant*, sans pour autant rester limité à ce que cette théorie a porté à la science juridique mais plutôt voir si, et comment, cette théorie pourra être lue à la lumière de nouveau constitutionalisme que les états contemporains connaissent depuis un peu plus d’une décennie, et qui a renforcé le phénomène remarquable ‘d’internationalisation du pouvoir constituant’.

Une constitution est élaborée pour et dans un état et reflète inévitablement la dimension géographique et temporelle de la communauté humaine intéressé par

ce texte ; la constitution est donc sensé nécessairement refléter l'identité du peuple.

Ainsi s'explique le survol des différentes époques de l'histoire du monde Arabe musulman, à travers certains auteurs, notamment al-Farabi et Ibn Khaldun, pour comprendre quelle contribution ces auteurs ont porté à la science juridique dans le monde Arabe et Musulman et comment ils ont réussi à 'expliquer' le pouvoir politique sans recourir nécessairement au transcendant, comment justifier le temporel sans renier le spirituel.

Cependant, la réalité des états contemporains, caractérisés par leur multi-cultures, ethnies, langues et religions...montre que le contenu de ce « nous » formant le peuple (à qui les constitutions font références déjà dans les préambules) n'est pas pacifiquement individualisable. Or, il est devenu impératif que la constitution soit considérée par tous les citoyens, et les groupes, comme étant la leur.

Les états arabes aussi n'échappent pas à la nécessité de rapprochement entre les constitutions écrites adoptés et la situation sur le terrain d'un côté et la nécessité des propres populations de l'autre.

Dans le monde Arabe, trois différents 'nationalismes' sont toujours présents dans les cœurs mais aussi dans les discours publics : d'un côté on est Arabe, et plaide pour l'unité, et de l'autre nous sommes si attachés à l'état territorial et ne tolérons aucune violation des frontières. De l'autre encore, on assiste à un recours à l'Islam pour justifier les pouvoirs étatiques mais aussi pour les rejeter. Les constitutions du monde Arabe expriment ces différentes tensions.

Le cas Palestinien est présenté comme un exemple, étant à la fois représentatif car il y a des points communs avec les constitutions des pays arabes voisins mais aussi étant aussi un cas particulier car la constitution, qui devra accompagner la création de l'état (*inshalla*, comme diront les Palestiniens), est sensée conclure les trois différents processus déjà activés mais elle devra aussi contribuer à

l'harmonisation de leurs priorités : je parle ici évidemment de processus de paix et de la transition à la démocratie mais aussi de la reconstruction nationale, elle aussi non moins importante.

La constitution a été donc ciblée par des différents acteurs, nationaux et internationaux ; des différents *input* ont été lancés sans pour autant qu'il y ait une cohérence entre les différentes exigences qui sont parfois objectivement contradictoires. La constitution risque de devenir un gros sac où on met tous ce qu'on veut sans savoir pour autant s'en servir le moment arrivé. D'autrefois le texte est cité comme étant exemplaire ou parfait (en comparaison avec les pays arabes voisins par exemple) mais là aussi, il est parfois si parfait qu'il est devenu presque inutilisable.

Le travail s'est montré fascinant surtout étant de grande actualité, ce qui est en soi très risqué. J'avais décidé de prendre ce risque (*J'espère qu'aujourd'hui je ne vais pas le regretter !*) Mon travail ne se termine pas ici car les enjeux en cause dépassent les limites rédactionnelles d'une thèse.

Avant de conclure, et si le président me permet, car j'ai probablement dépasser mon temps, je voudrais remercier Prof. Thomas Fleiner qui m'a suivi mais surtout qui a cru en moi et m'a toujours encouragé. Je remercie de manière chaleureuse Prof. Claude Klein, qui, malgré ses engagements, a accepté immédiatement de me suivre et de me présenter ses commentaires et critiques, qui m'ont été évidemment de grande aide pour l'amélioration de mon travail.

Je remercie enfin le bureau des relations internationales et l'œuvre St. Justin qui m'ont accueilli et ont rendu ces trois ans d'études possibles. Merci à vous tous d'être venus partager avec moi ce moment.